



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 26 janvier 2023

N°545

**Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent la nomination de M. Guillaume Avrin au poste de coordinateur national pour l'intelligence artificielle.**

M. Avrin est ingénieur diplômé de CentraleSupélec et des Arts et métiers, docteur en robotique et neurosciences et premier expert français qualifié par le Cofrac en IA. Il était précédemment responsable du secteur intelligence artificielle au Laboratoire national de métrologie et d'essais où il a posé les bases et les principes méthodologiques de l'évaluation des machines intelligentes.

**Il aura pour mission la coordination interministérielle de la stratégie nationale en intelligence artificielle.** La stratégie s'intègre à France 2030, plan d'investissement de l'Etat dans l'innovation, l'industrialisation et recherche, et plus particulièrement du levier **doté de 4 milliards d'euros pour maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres.**

Rattaché au directeur général des entreprises du ministère de l'économie et des finances, et en lien avec le secrétariat général pour l'investissement, il s'appuiera sur l'ensemble des administrations concernées ainsi que sur les centres et laboratoires de recherche dédiés à l'intelligence artificielle.

Lancée par le Président de la République fin mars 2018, **la stratégie nationale en intelligence artificielle vise à positionner la France comme un leader en Europe et dans le monde.** L'objectif est de préserver ou de renforcer notre souveraineté politique, économique et technologique

et de mobiliser tout le potentiel de transformation de l'IA au service de notre économie et de notre société.

**A l'issue d'une première phase dotée d'un budget de 1,5 milliard d'euros, focalisée sur le renforcement des capacités de recherche, une deuxième phase de 2,2 milliards d'euros au sein de France 2030 a été lancée le 8 novembre 2021 avec notamment pour priorités la formation et le recrutement des meilleurs talents.**

Il s'agit au-delà de structurer l'écosystème d'IA sur le long terme et à tous les stades du développement technologique : R&D, applicatifs, certification, mise sur le marché et diffusion intersectorielle, soutien et encadrement du déploiement. De nouvelles initiatives seront prochainement proposées en ce sens.

**Contacts presse :**

**Ministère délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications :**  
[presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr) – 01 53 18 43 42

**Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**  
[presse-mesr@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr) - 01 55 55 82 00

**Secrétariat général pour l'investissement :** [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr) – 01 42 75 64 58

**À propos de France 2030**

**Le plan d'investissement France 2030 :**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI\_avenir